

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS : « GAGNEZ 500 € SUR VOTRE PROJET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ! »

Article 1 - Organisation

La société NEWTECH FERMETURES, SARL au capital social de 10 000 €, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 440 783 397, dont le siège social est situé 352 rue du Mont de Terre, CRT 2 - 59273 FRETIN (France), SIREN : 440 783 397 - SIRET : 440 783 397 00043 - N° TVA intracommunautaire : FR31440783397, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « Gagnez 500 € sur votre projet d'aménagement extérieur ! ».

Ce jeu se déroule dans le cadre du Salon de l'Habitat et des économies d'énergie qui a lieu à Arras, du 6 au 8 mars 2026.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation est limitée à une tentative par personne et par jour.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer, le visiteur doit :

1. Remplir un coupon de participation avec ses coordonnées complètes.
2. Déposer ce coupon dans l'urne prévue à cet effet sur le stand Newtech Fermetures.
3. Choisir une clé parmi celles proposées (environ 10 disponibles).
4. Tenter d'ouvrir le portillon exposé.

- Si la clé ouvre le portillon, le participant est inscrit sur le registre des gagnants.

- L'ensemble des personnes inscrites sur ce registre participera ensuite à un tirage au sort final.

Article 4 - Désignation du gagnant final

À l'issue du Salon de l'Habitat & des économies d'énergie (après le 8 mars 2026), un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des gagnants inscrits pour désigner un seul gagnant final.

Le tirage au sort aura lieu au siège de Newtech Fermetures, sous le contrôle d'au moins deux représentants de la société organisatrice.

Article 5 - Dotation

Le gagnant final remportera un bon d'achat d'une valeur de 500 € TTC, valable sur un projet d'aménagement extérieur (portail, clôture, carport, pergola, abri) réalisé par Newtech Fermetures.

- Ce bon est valable 1 an à compter de sa remise.

- Il est nominatif, non cessible, non échangeable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ou remboursement.

- L'utilisation du bon est conditionnée à la réalisation d'un projet d'un montant minimum de 2 500 € TTC.

Article 6 - Information du gagnant

Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou email dans les 7 jours suivant le tirage au sort.

Son prénom et sa ville de résidence pourront être publiés sur les supports de communication de Newtech Fermetures (site internet, réseaux sociaux).

Article 7 - Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du jeu sont nécessaires pour la prise en compte des participations et la gestion du jeu-concours. Elles sont destinées uniquement à Newtech Fermetures.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données sur simple demande adressée à : contact@newtech-fermetures.com.

Article 8 - Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est disponible sur simple demande auprès de Newtech Fermetures.